

CERTIFICATE

La société

SN INTERPLUME SAS
Z.I les Terres Douces
85210 Sainte Hermine, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **22-00975**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



pour les articles suivants:

Garnissages naturels :
Plumes et duvets de canard et d'oie (origine France).
Naturels, lavés et triés.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 6, **classe de produit I**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 6 pour les articles pour bébés.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 734/2 est valable jusqu'au 31.05.2023

Lyon, 10.05.2022

Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

